

Brève. Importation d'un cas de surra en France par un dromadaire en 2006

Short item. Importation of surra via a camel in France in 2006

Pascal Hendrikx (1) (pascal.hendrikx@anses.fr), Louis Touratier (2)

(1) Anses, Direction des laboratoires, Unité de coordination et d'appui à la surveillance, Maisons-Alfort, France

(2) Coordinateur du groupe des trypanosomoses animales non-transmises par les glossines (NTTAT group), S/C Organisation mondiale de la santé animale, Paris, France

Mots-clés: Surra, *Trypanosoma evansi*, Dromadaire/Keywords: Surra, *Trypanosoma evansi*, Camels

Le surra est une maladie provoquée par un parasite sanguin, *Trypanosoma evansi* (Figure 1) protozoaire flagellé présent dans la plupart des zones tropicales du monde (Afrique, Asie, Amérique latine). Il affecte les dromadaires, les ruminants, les chevaux, les porcs, certains rongeurs et occasionnellement les carnivores. Ce trypanosome est transmis de façon mécanique par des tabanidés et des stomoxes. La vection mécanique a pour conséquence une diffusion de la maladie étroitement liée aux mouvements d'animaux infectés chroniques. C'est ainsi que serait expliquée la contamination de l'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est et, plus récemment des Iles Canaries par l'intermédiaire de dromadaires importés d'Afrique.

En octobre 2006, un cas de surra a été diagnostiqué pour la première fois en Europe continentale dans le département de l'Aveyron (France) (Desquesnes *et al.*, 2008). Il s'agissait d'un dromadaire faisant partie d'un lot de cinq animaux de la même espèce, importé des Iles Canaries début juillet 2006 d'un fournisseur ayant lui-même importé récemment et illégalement, sans effectuer de quarantaine préalable, des dromadaires de Mauritanie, dans une ferme détenant déjà huit autres dromadaires et comprenant également un élevage de 350 ovins de race Lacaune. Ce dromadaire a présenté des signes de faiblesse, de fatigue et d'inappétence, et est mort deux semaines plus tard. Des prélèvements sanguins analysés au laboratoire départemental de Rodez, puis confirmés au Cirad à Montpellier, ont révélé la présence de trypanosomes dans le sang de cet animal. Cinq autres dromadaires de l'élevage (deux importés et deux élevés localement) ont ensuite également présenté des résultats parasitologiques positifs.

Sur les bases d'un avis de l'Afssa (Afssa, 2006) tous les dromadaires de l'élevage ont été traités au moins à trois reprises entre octobre 2006 et janvier 2007 avec au moins deux trypanocides (mélarsomine (Cymelarsan ND) et quinapyramine (Triquin ND)) avec un contrôle d'efficacité du traitement fondé sur une recherche mensuelle de l'infection à l'aide de tests parasitologiques et sérologiques pendant au moins dix-huit mois.

Au cours des séries mensuelles de tests sur les douze dromadaires de l'exploitation, l'un d'eux, dénommé « Paco », a donné de nouveau une réponse positive (parasitémie et sérologie) le 30 août 2007 alors que tous les autres étaient demeurés négatifs. Tous les dromadaires de l'exploitation ont alors subi de nouveau des traitements trypanocides le 30 août 2007 à la mélarsomine et en octobre à la quinapyramine.

Les mesures d'abattage préconisées début 2008 par la DGAL en application de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2007 n'ont pu être mises en application en raison des procédures de contestation intentées par l'éleveur. Le suivi diagnostique mis en place sur les dromadaires de l'élevage s'est donc poursuivi et n'a donné aucun résultat positif au cours des deux années qui ont suivi, ce qui a conduit la DGAL, sur la base d'un nouvel avis de l'Afssa (Afssa, 2010) à surseoir à l'abattage des dromadaires initialement infectés et à prolonger le suivi diagnostique pendant encore deux années supplémentaires, au cours desquelles aucun dromadaire n'a montré de signe d'infection.

Parallèlement, au début de l'épisode, des brebis Lacaune de la même exploitation ont été contaminées par *Trypanosoma evansi*, ce qui a été confirmé par des résultats positifs en sérologie et par PCR, mais sans mise en évidence de parasitémie. Une expérimentation fondée sur la contamination de brebis Lacaune par *T. evansi*, conduite par l'École nationale vétérinaire de Toulouse n'a pas non plus permis de mettre en évidence une parasitémie (Jacquiet et Desquesnes, 2008). Par ailleurs, une éventuelle infection latente des brebis par *T. evansi* n'a pu être démontrée. Les ovins n'ont donc manifestement pas joué un rôle épidémiologique dans ce foyer aveyronnais (cul-de-sac épidémiologique).

Cet événement sanitaire a confirmé la diffusion du surra à grande distance par des importations d'animaux et a démontré la possibilité

d'établissement d'un cycle de transmission de *T. evansi* par des vecteurs autochtones en France (tabanidés et *Stomoxys calcitrans*). Elle pointe ainsi du doigt la nécessité, pour l'importation des camélidés, de mettre en place les mesures permettant de garantir leur statut sanitaire vis-à-vis de *T. evansi* ce qui n'est actuellement pas le cas pour les échanges intracommunautaires. Le recensement et l'identification du cheptel camelin présent en France permettant éventuellement la mise en place d'un dépistage sont également des mesures qui devraient permettre une meilleure maîtrise du risque.

Ce foyer montre aussi la difficulté à gérer une situation sanitaire nouvelle lorsque tous les mécanismes épidémiologiques ne sont pas maîtrisés par les acteurs de la santé animale du fait de l'absence d'expertise dans le domaine. La résurgence de parasitémie chez l'un des dromadaires infecté a fait craindre au maintien d'une circulation de l'infection au sein du foyer, avant que la mise en cause d'un probable sous-dosage des produits trypanocides lors des premiers traitements ait été incriminée pour expliquer cette résurgence. Le dromadaire « Paco » a finalement été abattu début 2014 sur ordre de son propriétaire, sans aucun nouveau diagnostic parasitologique positif. Son autopsie n'a pas été rendue possible, il emporte donc avec lui le secret de sa résurgence.

Références bibliographiques

Afssa, 2006. Avis 2006-SA-0321 sur un plan d'action d'éradication et de lutte contre la diffusion de *Trypanosoma evansi* en raison d'un foyer de Surra détecté en Aveyron et sur le risque de contamination humaine à partir de ce foyer.

Afssa, 2010. Avis 2010-SA-0094 relatif à une réévaluation du niveau de risque de résurgence d'un foyer de Surra dans l'Aveyron.

De La Rocque, S., Balenghien, T., Halos, L., Dietze, K., Claes, F., Ferrari, G., Guberti, V., Slingenbergh, J., 2011. A review of trends in the distribution of vector-borne diseases: is international trade contributing to their spread? *Rev Sci Tech. OIE* 30(1):119-30.

Desquesnes, M., Bossard, G., Patrel, D., Herder, S., Patout, O., Lepetitcolin, E., Thevenon, S., Berthier, D., Pavlovic, D., Brugidou, R., Jacquiet, P., Schelcher, F., Faye, B., Touratier, L., Cuny, G., 2008. First outbreak of *Trypanosoma evansi* in camels in metropolitan France. *Vet Rec.* Jun 7;162(23):750-2.

Jacquiet, P., Desquesnes, M., 2008. Apparition et développement d'une maladie tropicale en France: la trypanosomose à *Trypanosoma evansi*. Quels dangers pour le cheptel français? *Recueil des Journées nationales SNGTV* 2008, 791-798.

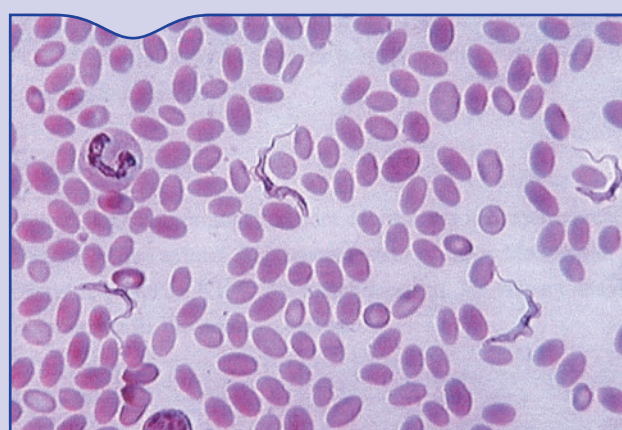


Figure 1. *Trypanosoma evansi* (photo L. Touratier)